

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## L'Hôtel de Ville de Libreville au

**DEPUIS** le 11 septembre courant, Léandre Nzue, maire de Libreville, est en garde à vue dans les locaux de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire, communément appelée B2. Il est soupçonné de détournement de fonds publics et de blanchiment de capitaux. Avant lui, des hauts responsables de la mairie de Libreville ont été interpellés par les éléments de cette unité spécialisée du ministère de la Défense nationale pour les mêmes faits. Une première dans l'histoire de cette institution.

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**J**AMAIS la mairie centrale de Libreville n'avait fait autant parler d'elle de façon négative. Surtout, lorsque les faits touchent directement ses hauts responsables.

De sources judiciaires, le maire de la capitale, Léandre Nzue (63 ans), a été interpellé le vendredi 11 septembre dernier par les enquêteurs de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire, communément appelée B2. L'on apprend que le premier magistrat de la première ville du Gabon n'aurait pas regagné son domicile depuis ce jour-là. Après avoir été longuement entendu, le "fougueux" maire de Libreville a été placé en garde à vue dans les locaux du B2. Cette arrestation intervient après la convocation de plusieurs cadres de l'Hôtel de Ville, notamment l'inspecteur général municipal, Christian Enghot et le conseiller politique de l'édile de Libreville, Ramsès Ekomi. De forts soupçons de détournements d'argent public et des présomptions de blanchiment des capitaux pèseraient sur ces trois responsables.

Depuis son accession à la magistrature suprême, le président Ali Bongo Ondimba a fait de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite l'une de ses priorités. C'est du reste dans ce sens qu'ont été mises en place deux opérations visant à confondre et à punir toutes les personnes impliquées dans des faits de malversations financières, de détournement de deniers publics et de blanchiment de

capitaux.

Lancée en 2017, Mamba est la première de ces opérations anti-corruption. Elle a conduit, entre autres, à l'incarcération d'anciens ministres et de hauts fonctionnaires influents. Scorpion, la deuxième opération en cours, se poursuit avec quasiment la même détermination que sa devancière.

Or, depuis plusieurs mois, Libreville bruit d'insistants soupçons liés à la mauvaise gestion de l'institution municipale. Des présomptions de malversations dirigées contre ses principaux responsables qui seraient donc au cœur d'un vaste scandale de détournement de fonds publics.

Il s'agit d'une pratique consistant à utiliser des sommes appartenant à la collectivité à des fins autres que le bien public. Des agissements qui constituent un sérieux préjudice causé aux finances publiques. À l'instar du blanchiment de capitaux (ou d'argent), qui consiste à cacher l'origine d'une somme d'argent acquise par le biais d'une activité illégale en la réinjectant dans des activités légales.

Les jours à venir devraient situer l'opinion sur ce qu'il en est réellement de l'affaire qui écorne aujourd'hui l'image de l'Hôtel de Ville de Libreville.



L'Hôtel de Ville de Libreville serait au cœur d'un scandale financier touchant plusieurs de ses responsables.



# cœur des affaires judiciaires

## Le Conseil municipal derrière son président

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

La machine judiciaire s'est emballée vendredi dernier avec l'interpellation, suivie du placement en garde à vue du maire de la commune de Libreville, Léandre Nzue, pour présomption du crime de " détournement de fonds publics, blanchiment des capitaux et mauvaise gestion ".

Le soutien sans faille des groupes politiques siégeant au Conseil municipal de Libreville, dont M. Nzue est le président, n'a donc eu aucun effet face à la détermination des autorités à traiter cette affaire avec rigueur et sans complaisance. En effet, dans une déclaration commune, le jeudi 10 septembre 2020, lesdits groupes politiques soutiennent leur maire, s'opposent à une éventuelle humiliation de celui-ci parce que titulaire d'un mandat du peuple souverain, puis dénoncent ce qu'ils considèrent comme une " avalanche de coups publics sur les responsables d'institutions municipales ", tout en revendiquant davantage la souveraineté du Conseil municipal.

" Les présidents des groupes po-



Photo: DR

litiques, ne préjugant en rien des faits évoqués, nous pensons, cependant et tout rationnellement, que l'acharnement qui est constaté corrompt malheureusement la bonne foi de certains ", insistent-ils. Puis font remarquer que " tout semble se passer comme s'il n'existe plus de Conseil municipal à Libreville composé d'élus, c'est-à-dire des représentants des citoyens, qui ont à dire si ce n'est à décider. Le contrôle de l'action du Conseil municipal se fait aussi à l'occasion de l'examen des comptes administratifs et de gestion. Curieusement et malencontreusement, nous voyons d'autres personnes décidées à ravir la souveraineté du Conseil municipal. Tout porte à croire que l'État n'a aucun regard sur le Conseil municipal ". " L'État exerce effectivement un double contrôle administratif et

financier par la tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances. L'État exerce aussi un contrôle juridictionnel par la Cour des comptes ", ajoutent-ils, avant d'inviter les conseillers municipaux à " refuser d'être le réceptacle des guerres d'ailleurs. Nous devons tenir fort pour protéger la souveraineté du Conseil municipal comme le font d'autres institutions. C'est nous qui devons décider de Libreville, de par les mandats que nous détenons tous de nos concitoyens. Cette prérogative, ce pouvoir ne revient à nulle autre personne. Gardons au plus profond de nous que la loi nous donne des pouvoirs de souveraineté que nous devons exercer ".

Une session du Conseil municipal est convoquée les 17 et 18 septembre prochains.

sables.

## Un fâcheux précédent



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

ENA  
Libreville/Gabon

LES annales du Conseil municipal de Libreville viennent de s'enrichir d'un événement inédit qui risque de porter atteinte à son image. Car, depuis la création de cet organe, jamais son président n'avait été confondu à ce point, ne fût-ce que pour être en-

Cependant, bien que fâcheux, ce précédent doit être perçu dans son rôle pédagogique, en ce qu'il doit interpellier les uns et les autres sur la nature souvent répréhensible des actes posés.

tendu par un Officier de police judiciaire (OPJ). En cela, l'édile de la capitale gabonaise, Léandre Nzue, vient d'inaugurer ce qui pourrait s'apparenter à une fin de l'impunité. De fait, sans être parlementaire, et donc bé-

néficiant d'une immunité qui le mettrait à l'abri des poursuites judiciaires, le maire central de Libreville courait un risque.

Bien que fâcheux, ce précédent doit être perçu dans son rôle pédagogique, en ce qu'il doit interpellier les uns et les autres sur la nature souvent répréhensible des actes posés.

Notons que Léandre Nzue bénéficie encore de la présomption d'innocence tant que sa culpabilité n'a pas été légalement démontrée par la juridiction compétente.